



## Les TROTTEURS NIORTAIS

Maison des Associations

12, rue Joseph CUGNOT 79000 – NIORT

[Email : trotteursniortais@laposte.net](mailto:trotteursniortais@laposte.net)

<http://trotteursniortais.jimdo.com>

<http://www.rando79.fr> (CDRP79)

Niort, le 26 octobre 2014

### **Règlement intérieur du club des Trotteurs Niortais (avec modifications votées en AG le 21/10/2018)**

#### **Article 1 : Objet du règlement**

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association « Les Trotteurs Niortais » dans le cadre de ses statuts. Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent lors de sa première admission. (Disponible sur le site du club).

#### **Article 2 : L'Adhésion**

Pour devenir membre, il faut accepter le règlement intérieur, remplir une fiche d'adhésion et acquitter la cotisation de l'Association « Les Trotteurs Niortais ».

Les dates de validité de l'adhésion sont celles définies par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, soit du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 Août de l'année suivante.

La cotisation doit être réglée à partir du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, en cas de renouvellement et après la première ou seconde randonnée dite d'essai pour une nouvelle adhésion.

Le montant de la cotisation est adopté chaque année par l'Assemblée Générale et comprend :

- La cotisation proprement dite ;
- La licence de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) qui inclut l'assurance (article 3)
- Tout membre justifiant d'une licence FFRP obtenue par ailleurs doit s'acquitter d'une cotisation spécifique votée en Assemblée Générale (photocopie de la licence exigée). Une carte d'adhérent est alors délivrée.

Concernant le certificat médical il sera précisé « première prise de licence » : un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée daté de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le « pratiquant. »

« Renouvellement de licence : « durant la nouvelle période de validité de 3 ans du certificat médical lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un « questionnaire de santé. S'il répond « NON » à toutes les questions et qu'il l'atteste, il est dispensé de présentation d'un certificat médical. S'il répond « OUI » à une seule des « questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical « datant de moins d'un an au jour de la prise de licence ».

#### **Publication de photographies ou diffusion sur internet.**

Lors de l'adhésion, chaque adhérent doit préciser qu'il accepte que son image soit utilisée pour enrichir l'album photos ou apparaître sur le site Internet de l'Association. En cas de désaccord, il doit expressément le signaler sur la demande d'adhésion.

Chaque année, le Conseil d'Administration se réserve le droit de limiter le nombre de ses adhérents.

L'exclusion d'un adhérent peut être prononcée par le Conseil d'Administration en cas de non respect du règlement intérieur.

### **Article 3 : L'assurance**

L'assurance est incluse dans le coût de la licence. Elle est valable du 1er septembre au 31 décembre de l'année suivante.

Une personne non adhérente aux « Trotteurs Niortais » peut participer à une activité de l'Association sous réserve :

- qu'il s'agisse d'un essai préalable à l'adhésion (2 sorties maximum)
- qu'elle ait été invitée par un membre de l'Association qui doit en informer un membre du Conseil d'Administration avant la randonnée et recevoir l'accord de celui-ci. Il se porte garant de son invité et doit le prendre en charge en cas de défaillance physique,
- que l'activité concernée ne soit pas un séjour de plusieurs jours.

Cette personne n'est pas couverte par l'assurance de l'Association.

### **Article 4 : Les randonnées**

- Lieu de rendez-vous, trajet routier et covoiturage

Les rendez-vous se feront, soit à un point de covoiturage, soit comme indiqué sur le programme ou la convocation sur le lieu de départ de la randonnée. L'heure de rendez-vous ne saurait être retardée pour tenir compte des cas particuliers.

Les participants ont toute latitude d'emprunter l'itinéraire de leur choix pour se rendre au point de départ de la randonnée (« Les Trotteurs Niortais » ne peuvent être tenus responsables d'éventuels accidents ou sinistres survenus pendant le trajet).

Le covoiturage entraînera une participation financière par le covoituré auprès du conducteur. Celle-ci est fixée par le conseil d'administration, validée en assemblée générale et mentionnée sur le calendrier.

#### 1. L'organisation

Chaque randonnée est placée sous la responsabilité d'animateurs (porteurs d'un gilet fluo) qui restent seuls juges sur la conduite du groupe. Ils prennent toutes les décisions qu'ils jugent nécessaires pour satisfaire à leurs obligations.

Le parcours pourra être modifié ou la randonnée annulée en cas de force majeure (météo...).

Pour le bon déroulement de la randonnée, chacun doit faire preuve de discipline et avoir une attitude responsable.

Aucun participant ne peut décider de quitter le groupe en cours de randonnée ou de changer d'itinéraire sans l'autorisation des animateurs.

Dans ce cas, l'Association ne serait pas responsable pour tout accident survenu après son départ du groupe ou sur un tronçon d'itinéraire non prévu.

Les chiens ne sont admis ni dans les randonnées ni lors des activités. (Sauf les chiens guides d'aveugles)

#### 2. Les mineurs

Les adhérents de moins de 18 ans sont acceptés lors des sorties et activités en présence d'un parent ou d'un membre garant de leur responsabilité. Ces derniers en assument la responsabilité tant du point de vue de la discipline que de la sécurité.

#### 3. Le calendrier

Toutes les sorties des « Trotteurs Niortais » sont mentionnées sur un calendrier établi en début de saison. Il est remis à chaque adhérent et est consultable sur le site internet des « Trotteurs Niortais ».

#### 4. L'équipement

Chaque randonneur devra avoir un équipement en rapport avec l'activité proposée par l'association et notamment être équipé de chaussures appropriées et de vêtements adaptés aux conditions climatiques, à avoir de l'eau en quantité suffisante, et un petit en cas.

Il s'engage aussi à avoir dans son sac : sa licence, sa liste de médicaments, s'il y a lieu, le nom de son médecin traitant et le nom de la personne à prévenir en cas d'urgence.

#### **Article 5 : Séjours**

Les sorties week-end, séjours de 3 jours ou plus en France ou à l'étranger peuvent être programmées par « les Trotteurs Niortais » ou un organisme spécialisé.

Peut participer au séjour, toute personne adhérente des « Trotteurs Niortais ».

Les conditions des séjours sont précisées avant inscription et une réunion d'information pourra avoir lieu avant le départ du séjour.

#### **Article 6 : Engagement moral de l'adhérent**

Pendant les randonnées ou autres activités du club l'adhérent s'engage à s'abstenir de tout comportement irrespectueux ou agressif envers quiconque.

L'adhérent s'oblige à respecter la faune et la flore ainsi que la propriété d'autrui. Tout manquement grave ou répété pourra entraîner l'exclusion.

#### **Article 7 : Formation**

« Les Trotteurs Niortais » souhaitent favoriser la formation de ses adhérents. Les demandes seront validées par le Conseil d'Administration et l'Association participera aux frais de formation selon le barème voté lors de chaque AG .

Une année de présence dans le club et une fréquentation assidue aux randonnées sont exigées .

#### **Article 8 : Communication**

La communication du club s'effectue par courriel et par consultation du site Internet de l'Association.

Les adhérents ne disposant pas d'internet seront tenus informés par voie postale après remise d'enveloppes pré-timbrées (Par téléphone ou autres moyens...)

#### **Article 9 : Modification ou refonte du Règlement Intérieur**

Toute modification ou refonte du règlement intérieur devra être acceptée par la majorité des membres du Conseil d'Administration. Elle sera ensuite votée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Fait à Niort le 4 novembre 2018

Mme La Présidente  
PAUL Marianick

Mme La Secrétaire  
DELAUMONE Nathalie